

Groupe de travail « Finances-Comptabilité »

Relevé de conclusions du 13 décembre 2016

Présents : Jean-Gilles Hoarau, Pascal Pain, Agnès Richard, Nathalie Lelias, Amélie Chastel, Nathalie Lejeune, Ludivine Fontaine, Laurence Robin

Rédactrice : Caroline Sananès

-
- Ordre du jour : Travail sur la phase d'état des lieux

L'objectif du groupe de travail est de proposer un état des lieux de l'organisation, des procédures et des outils actuels au sein des deux établissements. Il s'agit de rendre compte de leurs points communs et de leurs spécificités en identifiant les bonnes pratiques existantes. Cette étape devrait favoriser une meilleure connaissance mutuelle des deux établissements et préparer les travaux prévus pour février 2017 sur la définition de l'organisation cible et la convergence des outils et des procédures. Le travail devra rester très synthétique et s'organiser en trois temps : une analyse comparative de l'organisation des activités, une analyse comparative des principaux outils et procédures, une estimation des effectifs en ETP sur les services centraux et communs. La production du GT Finances-Comptabilité sera ensuite restituée au GP Finances-Comptabilité pour faire l'objet d'un rendu final à l'équipe projet le 28 janvier 2017.

Le travail du groupe sur l'état des lieux a porté sur : le contrôle interne de la paie, la comptabilité générale et le contrôle interne comptable (CIC).

1- Le contrôle interne de la paie :

A Paris-Sorbonne, il existe un service de contrôle interne comptable de la paie. Il assure principalement le contrôle de l'ensemble des mouvements de paie mensuels initiés par la DRH, la liquidation des éléments hors paye, le recouvrement des trop-perçus, le traitement du fichier KX (contenant entre autres les imputations budgétaires dans la paye) et des contrôles à posteriori par échantillonnage selon un plan de contrôle interne.

A l'UPMC, le contrôle de la paie est effectué par le service contrôle interne et comptable et consiste essentiellement en des audits paies. La liquidation de la paye est réalisée au sein de la DRH et la liquidation des éléments hors paye au sein du service comptabilité fournisseurs. Le recouvrement des trop-perçus est effectué au sein du service de comptabilité clients. Le traitement du fichier KX est réalisé à la Direction du Budget et Finances (DBF). Le pôle des ressources humaines de l'UPMC dispose également d'une cellule de contrôle de la paie.

Pour les membres du GT Finances-comptabilité, l'adaptation du contrôle de la paie au fonctionnement et à l'organisation comptable de la Nouvelle Université devra faire l'objet d'une réflexion. L'existence d'un service unique de contrôle interne de la paie est vivement souhaitée.

Des similarités sont constatées dans les modalités de contrôle de la paie des deux universités. Elles sont précisées dans un plan de contrôle interne. Les contrôles sont réalisés à priori (i.e. avant l'enregistrement comptable) et à posteriori (i.e. après l'enregistrement comptable). A Paris-Sorbonne comme à l'UPMC, les contrôles à posteriori portent sur les

stocks et sont réalisés par échantillonnage. Les logiciels SIFAC et Win-paie seront utilisés à terme dans les deux établissements. L'UPMC doit en effet basculer du logiciel Girafe vers Win-paie.

Pour l'indemnisation chômage, Paris-Sorbonne est assurée auprès de Pôle emploi. L'UPMC réalise elle-même l'indemnisation avec gestion d'une provision, et sa cotisation à Pôle emploi est en cours d'analyse.

2- La comptabilité générale :

Un service de comptabilité générale est présent dans les deux établissements. Chacun de ces services gère en commun :

- Les opérations de trésorerie (gestion des comptes bancaires et des opérations d'encaissement des chèques)
- Les immobilisations (les amortissements sont comptabilisés mensuellement à l'UPMC et en fin d'exercice à Paris-Sorbonne)
- La TVA, séparée en trois secteurs d'activité dans les deux universités : exonéré, taxable et mixte (avec des proratas différents)
- Le fichier de paiement des fournisseurs
- Les opérations de travaux (à Paris-Sorbonne, uniquement les reclassements et le suivi des subventions)

Trois principales divergences sont à noter :

- La gestion de la caisse, le contrôle et la prise en charge des opérations de régies sont assurés par le service comptabilité clients à Paris-Sorbonne. A l'UPMC, ces activités sont gérées au sein du service de comptabilité générale.
- La gestion des bases « tiers » SIFAC (clients et fournisseurs) est centralisée à la comptabilité générale à l'UPMC avec une cellule dédiée. A Paris-Sorbonne, cette gestion est répartie entre trois services de l'Agence Comptable (comptabilité fournisseurs, contrôle interne de la paie et comptabilité clients).
- Le contrôle des bilans financiers des conventions (recherche et autres) est exercé au sein du service de la comptabilité générale à Paris-Sorbonne. A l'UPMC, il est réalisé au sein de la cellule contrôle interne et comptable.

3- Le contrôle interne comptable :

Paris-Sorbonne et l'UPMC sont toutes deux engagées dans la mise en place du contrôle interne comptable (CIC). La mission réglementaire de référent CIC auprès de Bercy est assurée par l'Agent Comptable à Paris-Sorbonne et par le responsable du service contrôle interne et comptable à l'UPMC.

La mise en œuvre du CIC dans les deux universités repose principalement, au sein des services dédiés, sur :

- L'établissement d'une cartographie des risques et de plans d'action
- L'établissement de plans de contrôle interne recettes et dépenses
- La rédaction des procédures métiers

En complément de ces missions le service du CIC de l'UPMC assure :

- La gestion et le suivi des cartes achats
- Le contrôle des bilans financiers des conventions (recherche et autres)
- La réalisation d'audits sur les conventions européennes et les audits paies

Une réflexion est souhaitée par le groupe de travail sur la création d'une cellule d'audit interne rattachée au niveau de la présidence de l'université.

Compte tenu des nombreux points communs relevés entre les deux établissements, les membres du GT estiment que les trois aspects étudiés connaîtront des changements mineurs au sein de la Nouvelle Université.

Points d'approfondissement

- La mise en place d'un service unique de contrôle interne de la paye sera-t-elle compatible avec l'organisation comptable et financière retenue de la Nouvelle Université ?
- La création d'une cellule d'audit interne rattachée au niveau de la présidence de l'université est-elle envisageable ?